



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 23 janvier 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1603-2023
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 885 000 \$ AFIN DE PROCÉDER EN 2023 À LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES ET DE LA RUE DES BUISSONS

QUE le règlement numéro 1603-2023 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 1^{er} février 2023;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 février 2023;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 20 février 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière